

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 39

Révision: 13.03.2019

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit **tesa 60150**

· Code du produit 60150-00000-00

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Produit de peinture
Couche passivante
Produit intermédiaire

· 1.3 Producteur/fournisseur :

tesa SE
Hugo-Kirchberg-Str. 1
D-22848 Norderstedt
Allemagne

Tel.: +49-40-88899-101

tesa tape Schweiz AG
Grossmattstrasse 9
CH-8902 Urdorf
Tel.: 044 560 01 00
Email: tesa-schweiz@tesa.com

· Service chargé des renseignements :

tesa SE, gestion de la qualité/environnement/sécurité
dirk.lamm@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-2977

Dr. Dirk Lamm

tesa SE, gestion de la qualité/environnement/sécurité
jessica.erwin@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-6954

Dr. Jessica Erwin

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

tesa SE, Hugo-Kirchberg-Str. 1, D-22848 Norderstedt
à temps fermés: +49-40-88899-0 ou +49-40-88899-9111

La Suisse. Centre toxicologique : Numéro de cas d'urgence (la Suisse) : 145 De l'étranger : + 41 44 251 51 51

Deutschland:

Giftinformationszentrum-Nord (GIZ-Nord)

Pharmakologisch-toxikologisches Servicezentrum im Zentrum Pharmakologie und Toxikologie der Universitätsmedizin Göttingen,
Georg-August-Universität, Göttingen

Tel: 0551/19240 (24-Stunden erreichbar)

Tel: 0551/383180 (für medizinisches Fachpersonal)

Oesterreich, Wien (Vienna):

Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre)

Allgemeines Krankenhaus Waehringer Geurtel 18-20, Vienna 1090

Telephone: +43 1 40 400 2222

Fax: +43 1 40 400 4225

E-mail: viz@meduniwien.ac.at

Web site: www.giftinfo.org

Schweiz, Zurich:

Centre Suisse d'Information Toxicologique

(Swiss Toxicological Information Centre)

Freiestrasse 16, CH-8032 Zurich

Telephone: +41 44 251 66 66

Emergency telephone: +41 44 251 51 51 (145 from within Switzerland and Liechtenstein)

Fax: +41 44 252 88 33

E-mail: info@toxi.ch

Web site: http://www.toxi.ch

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 39

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60150

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

- Mention d'avertissement

Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

 cyclohexane
éthylbenzène

- Mentions de danger

 naphta léger (pétrole), hydrotraité (Note P)
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 39

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60150

(suite de la page 2)

P331	NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:** Contient produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700). Peut produire une réaction allergique.
- **Autres dangers**
- **Résultats de classifications PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description :** Mélange de solvants avec additifs.
Adhesion Promoter
Haftvermittler
- **Caractérisation équipement, réceptacle** néant

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2	cyclohexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<50%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène, mélange d'isomères, pur ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	<25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	2-propanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<25%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<10%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4	éthylbenzène ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Acute Tox. 4, H332	<10%
EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité (Note P) ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<10%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<2,5%
CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) ⚠ Acute Tox. 1, H300; Acute Tox. 1, H310 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	<1%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 39

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60150

(suite de la page 3)

- **SVHC** exempt de SVHC ou < 0,1 %
- **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu** not applicable
- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** May cause drowsiness.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation** Peut être dégagé en cas d'incendie :
oxydes d'azote (NOx)
oxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Porter un équipement de sécurité. Empêcher l'accès de personnes non protégées.



Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas jeter les résidus à l'égout, dans les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Absorber les liquides versés à l'aide d'un produit liant universel (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 39

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60150

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'écart de toute flamme et de source d'étincelles - ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne manipuler qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun :**

void
void

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver le récipient bien fermé.
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.
Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions
Le stockage de liquides inflammables doit respecter les lois internationales et nationales!

· **Classe de stockage :**

3 A

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

110-82-7 cyclohexane	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2800 mg/m ³ , 800 ppm Valeur à long terme: 700 mg/m ³ , 200 ppm B;
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 870 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m ³ , 100 ppm H B;
67-63-0 2-propanol	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm B SSc;
67-64-1 acétone	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2400 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1200 mg/m ³ , 500 ppm B;

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 39

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60150

(suite de la page 5)

100-41-4 éthylbenzène	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 220 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 220 mg/m ³ , 50 ppm H O I B;
141-78-6 acétate d'éthyle	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1460 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 730 mg/m ³ , 200 ppm SSc;
Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
110-82-7 cyclohexane	
BAT (Suisse)	150 mg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Gesamt-1,2-Cyclohexandiol
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur	
BAT (Suisse)	1,5 g/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methyl-Hippursäure 1,5 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Xylol
67-63-0 2-propanol	
BAT (Suisse)	25 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton 25 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
67-64-1 acétone	
BAT (Suisse)	80 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
100-41-4 éthylbenzène	
BAT (Suisse)	1,5 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Ethylbenzol 2 g/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure

Indications complémentaires : Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 7)

—CH-F—

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 39

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60150

(suite de la page 6)

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Après l'accomplissement des travaux et avant les pauses, laver toujours les mains.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

- Protection respiratoire :

In a state of prolonged exposure time or when there is inadequate ventilation at the emission source:



Use gas filter devices with half or full face mask or portable air blower devices with vented hood.

Use filters for solvents (high and low boiling points) with color code brown (protection level A and protection class 2 or protection level AX).

Filter loading depends on maximum of the concentration of pollutants and its emitted amount.

AX filters may only be used as delivered (factory fresh). Reuse is absolutely inadmissible.

The maximum wearing time of the respirator shall be determined by safety experts and occupational physician according to the activities and stresses.

For short-term exposure or in well ventilated work areas (e.g. processing under effective local exhaust or under conditions with more than four times change of air ventilation in the room):

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Butylcaoutchouc
use solvent stable gloves.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Butyl rubber (thickness min. 0.3 mm) max. 15 minutes
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc fluoré (Viton)

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc nitrile
Caoutchouc naturel (Latex)
Gants en néoprène

- Protection des yeux :



Lunettes de protection.

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite page 8)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 39

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60150

(suite de la page 7)

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme :	liquide
Couleur :	Selon la désignation du produit.
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	55 °C
· Point d'éclair :	-18 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	260 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-inflammabilité :	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, lors de l'utilisation, formation possible d'un mélange vapeur-air explosif.
· Limites d'explosivité :	
inférieure :	1,1 Vol %
supérieure :	12 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	104 hPa
· Densité :	non déterminée
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	partiellement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	93,2 %
Teneur en substances solides :	
	6,8 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

— CH-F —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 39

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60150

(suite de la page 8)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

ATE (Acute Toxicity Estimates)		
Dermique	LD50	4.967 mg/kg
Inhalatoire	LC50/ 4 h	234 mg/l
110-82-7 cyclohexane		
Oral	LD50	12.705 mg/kg (rat)
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur		
Oral	LD50	8.700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/ 4 h	6.350 mg/l (rat)
naphta léger (pétrole), hydrotraité (Note P)		
Oral	LD50	2.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	4.000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/ 4 h	54 mg/l (Rat)

· Effet primaire d'irritation :

· **de la peau :**

Provoque une irritation cutanée.

· **des yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques :**

· **Remarque :**

Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques :**

(suite page 10)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 39

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60150

(suite de la page 9)

- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :**
libre de métaux lourds (Pb, Cd, Hg, Cr6+)
Free of Polybrominated Biphenyls (PBBs) and Polybrominated Diphenyl Ethers (PBDEs) according to RoHS Directive.
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets	
08 04 99	déchets non spécifiés ailleurs
HP 3	Inflammable
HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 6	Toxicité aiguë
HP 14	Écotoxique

- **Information supplémentaire sur la numéro des déchets:**
Tenez compte, que la déclaration d'un numéro des déchets doit être conforme aux directives européennes Nos. 2000/532/CE et 75/442/CEE (Catalogue européen des déchets) et spécifique à la branche. La Classification mentionnée ci-dessus n'est qu'une proposition possible.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN1866
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	RÉSINE EN SOLUTION, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)
· IMDG	RESIN SOLUTION (CYCLOHEXANE, 64742-49-0 Naphtha (petroleum), hydrotreated light (Note P)), MARINE POLLUTANT
· IATA	RESIN SOLUTION

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 39

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60150

(suite de la page 10)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	3 (F1) Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	3 Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> · IATA 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	3 Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	
	II
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : · Marquage spécial (ADR): 	
	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cyclohexane Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Stowage Category 	
	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E, <u>S-E</u> B
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	
	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport : 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) 	
	5L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
<ul style="list-style-type: none"> · Catégorie de transport 	
	2
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	
	5L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 12)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 39

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60150

(suite de la page 11)

· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION (PRESSION DE VAPEUR À 50 °C INFÉRIEURE OU ÉGALE À 110 KPA), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées**

- **ANNEXE I**

· **Catégorie SEVESO**

Aucun des composants n'est compris.

E1 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**

100 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**

200 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**

Conditions de limitation: 3, 57

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· **Règlement en cas d'incident :**

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
III	2,6
NK	90,6

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:**

classe A (Classification propre)

· **VOC (CE)**

93,18 %

· **VOCV (CH)**

93,18 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H310 Mortel par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 39

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60150

(suite de la page 12)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique :**· Contact :****· Acronymes et abréviations:**

tesa SE, gestion de la qualité/environnement/sécurité

tesa SE: Dr. D. Lamm, Phone: +49-40-88899-2977, Email: dirk.lamm@tesa.com

tesa SE: Dr. A. Koeth, Phone: +49-40-88899-3938, Email: anja.koeth@tesa.com

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH-F